# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lycées

Question écrite n° 102287

### Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la situation du lycée autogéré de Paris. Sur décision du rectorat de Paris, ce lycée devrait voir le nombre de ses heures d'enseignement diminuer de 20 % à la rentrée 2011, équivalent à une perte de cinq postes d'enseignants. Cela aura pour conséquence la fermeture de l'établissement. Lycée expérimental au fonctionnement autogestionnaire ouvert en 1982, il a pourtant fait la preuve de son efficacité pédagogique en scolarisant des élèves en rupture scolaire. Une efficacité reconnue au point de devoir refuser 400 nouvelles demandes d'inscriptions chaque année faute de place. Elle demande en conséquence les raisons de ce choix, et les possibilités ouvertes pour maintenir l'activité de l'établissement, et le cas échéant, le sort qui sera réservé à la rentrée aux 240 élèves actuellement scolarisés.

### Texte de la réponse

Il n'y a aucun projet de fermeture de l'établissement. La dotation attribuée tient compte de la spécificité de l'établissement, puisque le nombre d'heures accordées par élève est nettement supérieur à la moyenne académique en lycée. La prise en compte de cette spécificité et l'intérêt porté par les autorités académiques à cette organisation originale d'établissement ont déjà été soulignés auprès des représentants des enseignants, reçus en audience à deux reprises au rectorat de l'académie de Paris. À la suite de ces entrevues, une mission, s'inscrivant dans la politique de soutien que l'académie a toujours menée auprès de l'établissement, sera conduite par l'inspecteur d'académie du second degré. Elle permettra un examen approfondi de la situation afin de répondre de manière adéquate aux besoins.

### Données clés

**Auteur :** Mme Élisabeth Guigou
**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (9e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 102287
**Rubrique :** Enseignement secondaire
**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative
**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2011, page 2435
**Réponse publiée le :** 16 août 2011, page 8850